

GROUPE CENTRISTES & TERRITOIRES



POUR LE GROUPE - CHRISTOPHE CHOSEROT
CONSEILLER RÉGIONAL - PRÉSIDENT DE GROUPE

INTRODUCTION

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONTRIBUTION

40 ans après les lois de 1982-1983, 20 ans après la révision constitutionnelle qui a affirmé que l'organisation de la France est décentralisée, un équilibre satisfaisant des compétences de l'Etat et des différents échelons de collectivités n'a pas encore été trouvé.

Notre pays souffre aujourd'hui d'une organisation territoriale fragmentée, où les compétences se superposent, où les responsabilités se diluent et où l'efficacité se perd. La proximité, pourtant nécessaire à la réussite des politiques publiques, reste entravée par une gouvernance encore trop centralisée.

Approfondir la décentralisation, lui redonner lisibilité et efficacité, restent des objectifs que nous partageons. Une relance progressive et organisée du processus de décentralisation apparaît aujourd'hui souhaitable.

Le principe de la décentralisation ne fait plus débat mais le bilan qui en est tiré ne fait pas l'objet d'un consensus. Au-delà du transfert de compétence, il nous semble indispensable de transférer des responsabilités. Aujourd'hui l'Etat a transféré à la Région des compétences, mais quand les problèmes s'annoncent, nous nous tournons toujours vers l'Etat, il suffit de regarder nos vœux ou motions pour nous en convaincre.

Cette politique de décentralisation doit être perçue comme le moyen par excellence de renforcer la démocratie locale, rapprocher la décision politique et administrative du citoyen et améliorer la gestion des services publics, conformément aux objectifs fondateurs de 1982. Depuis 12 ans, chaque gouvernement a souhaité faire adopter « sa » loi de décentralisation, ce qui a donné lieu à un mouvement législatif abondant et quasiment continu mais dépourvu de réelle ligne directrice et donc de cohérence d'ensemble. Ce mouvement a en effet souffert de l'évolution des priorités institutionnelles des gouvernements successifs, au point qu'on peut douter que l'Etat assure encore « la conduite de la décentralisation ». Avant toute chose, il est important de se dire vers quelle organisation politique du pays nous souhaitons aller, ne pas décentraliser pour décentraliser, être certain de l'efficience du transfert et assurer l'unité de la nation.

La question n'est plus seulement de transférer des compétences, mais de rendre lisible qui fait quoi, et de confier à chaque niveau de collectivité les moyens et la responsabilité d'agir pleinement dans son champ.

La France doit faire sien un principe qui guide déjà à la répartition des responsabilités et compétences à l'échelle européenne et chez nombre de nos voisins : le principe de subsidiarité. Exercer chaque compétence à l'échelle la plus efficace et pertinente.

4 principes doivent s'imposer :

- Le premier serait de renouer avec la logique des premières étapes de la décentralisation en répartissant les compétences de sorte à apporter le meilleur service au citoyen ;
- Le deuxième consiste à placer les objectifs de maîtrise des coûts, d'efficience et de responsabilité au cœur de la démarche, en la faisant précéder d'études d'impact exigeantes ;
- Le troisième serait de privilégier toujours l'intelligibilité et la clarté de la réforme pour le citoyen ;
- Enfin il apparaît indispensable de rendre cohérentes l'organisation de l'État territorial et celle des collectivités décentralisées ;

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a réduit de 22 à 13 le nombre des régions métropolitaines (y compris la collectivité à statut particulier de Corse). Sept d'entre elles ont résulté du regroupement de 2 ou 3 anciennes régions, la Région Grand Est est le résultat du regroupement de 3 anciennes Régions. Le mot regroupement est à privilégier plutôt que fusion. Les nouvelles régions sont des organisations politiques et administratives. Chaque ancienne Région française garde évidemment son histoire, son identité et sa particularité.

Parallèlement, la loi NOTRÉ du 7 août 2015 a renforcé le rôle stratégique et de programmation des Régions ainsi que leurs compétences dans plusieurs domaines, notamment le développement économique et les transports interurbains et scolaires. Le rôle stratégique et de planification des Régions doit bien nous rester en tête pour bien appréhender la réflexion de cette contribution.

La création des nouvelles Régions a en large part été inspirée par le modèle de certaines de leurs homologues d'autres grands pays européens, notamment les Länder allemands, les communautés autonomes espagnoles et les Régions italiennes. Cependant la réforme a mis l'accent sur l'extension géographique des Régions plutôt que sur le renforcement de leurs compétences et de leurs moyens. Or la force des Régions allemandes, espagnoles et italiennes ne découle pas tant de leurs dimensions géographiques et de leur poids démographique que de la combinaison de compétences étendues, et de ressources fortes. C'est certainement ce qui manque aux Régions françaises.

Il ne suffit pas d'être gros ou grand, il faut être puissant. Les Régions françaises sont grandes ou grosses mais manquent de puissance pour se caler sur les modèles allemands ou italiens.

Alors que se multiplient les demandes en faveur d'une plus grande lisibilité de l'action publique et d'une meilleure accessibilité aux services publics dans les territoires, ce constat plaide pour une poursuite de la rationalisation des compétences exercées par l'État et les Régions : celles-ci doivent être en capacité de conforter et d'étendre leur champ d'intervention, notamment dans les domaines économiques, de formation, de mobilités ou de transition écologique.

3 AMBITIONS, 4 LEVIERS D'ACTIONS

LES AMBITIONS POUR UNE CONFIANCE RETROUVÉE

Cette contribution recherche 3 ambitions claires et utiles pour la vie quotidienne de nos concitoyens :

- **Régénérer notre vie démocratique** : Il est indispensable de rééquilibrer la prise de décision entre l'Etat et les pouvoirs locaux. Plus que des compétences, il faut renforcer la responsabilité politique des collectivités locales, la clarification du « qui fait quoi ». De plus, il est nécessaire que l'Etat ne puisse plus intervenir dans un champ de compétence transféré ;
- **Libérer les énergies** : Libérons la capacité d'initiative locale en créant un cadre permettant de décider rapidement et adapté aux situations locales ;
- **Restaurer la confiance** : L'Etat doit accepter enfin de s'appuyer sur les Régions en prenant des engagements pour donner une véritable lisibilité à la collectivité régionale et sans court-circuiter son action. Il est nécessaire de clarifier les pouvoirs. Il faut confier aux Régions des responsabilités pleines et entières dans leurs domaines d'actions et que l'Etat cesse toute intervention. A ce titre un certain nombre de services déconcentrés de l'Etat à l'échelle régionale pourraient être pleinement régionalisés par transfert de compétences ou par délégation sur le modèle des fonds européens.

Pour ce faire 4 leviers d'action sont à privilégier :

- **Un levier Constitutionnel** ;
- **Un levier Légitif** ;
- **Un levier d'Organisation et de Gouvernance** ;
- **Un levier Financier**.

4 LEVIERS POUR UNE ACTION PLUS EFFICACE

Cette contribution propose d'agir sur 4 plans politiques. Comme n'importe quel solide, 4 points de fixation assurent la solidité et la stabilité de l'ensemble. D'abord, le levier constitutionnel qui permettra de réformer notre organisation pour donner plus d'autonomie aux pouvoirs locaux dans le respect indispensable de l'unité de la Nation. Ensuite, le levier législatif, pour clarifier et renforcer la responsabilité politique de l'échelon régional. Après, le levier de l'organisation et de la gouvernance en favorisant les instances de coordination entre échelons publics. Et pour finir, le levier financier, pour permettre à chaque échelon de collectivité locale de disposer d'une véritable autonomie financière.



PROPOSITIONS

LE LEVIER CONSTITUTIONNEL

Notre objectif : Permettre un meilleur fonctionnement de notre démocratie en renforçant le pouvoir d'action des élus locaux.

1

Un pouvoir réglementaire autonome de celui du Premier ministre et du Gouvernement. Cette proposition a pour effet d'empêcher le gouvernement d'intervenir par la réglementation dans des domaines de compétences confiées aux collectivités locales. Pour cela il faut permettre aux collectivités territoriales un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences. Par exemple, les Régions sont chargées de la formation des infirmières et infirmiers dont les quotas sont fixés à un niveau national. Autre exemple, les Régions fixent les objectifs en matière de réduction des déchets mais c'est l'Etat qui autorise la création ou le fonctionnement des sites.



2

Protéger les caractéristiques historiques, sociétales et culturelles de son territoire. Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. La Région Grand Est possède un patrimoine linguistique riche et intense. Ce patrimoine permet de rassembler et de créer de la cohésion. Nous proposons de modifier la constitution en complétant l'article 75-1 et en affirmant que l'enseignement des langues régionales est pleinement compatible avec l'affirmation du français comme langue de la République.

PROPOSITIONS

LE LEVIER LÉGISLATIF

Si nous souhaitons rechercher une meilleure efficacité de l'action publique, cette contribution propose de créer de grands blocs de compétences régionales, clairement identifiés par nos concitoyens avec une totale responsabilité politique au Conseil Régional qui en rendra compte lors des échéances électorales. Il n'y a pas de responsabilité sans pouvoir, mais il n'y a pas plus de pouvoirs sans responsabilité.

(1)

Orienter les jeunes vers la vie active. Les Régions doivent être le chef de file unique de l'orientation professionnelle des jeunes et demandeurs d'emploi. Cette contribution propose le transfert intégral de l'Education Nationale aux Régions des moyens relatifs à cette compétence. Nous proposons la création d'agence régionale de l'orientation professionnelle sous pilotage des Régions.

(3)

Faciliter l'économie dans la région. La région doit avoir la pleine responsabilité sur la politique industrielle et économique de son territoire. Elle doit pouvoir s'appuyer sur des outils de financement modernes et régionalisés. De disposer de la capacité d'organiser son écosystème. Nous proposons la création d'une banque publique d'investissement régionale permettant de rendre les outils financiers plus adaptés aux réalités territoriales. Nous souhaitons simplifier les interventions en fonds propres des Régions et faciliter les actions pour renforcer les entreprises. Pour cela, il est nécessaire d'autoriser les Régions de créer des fonds sans autorisation de l'Etat, et de prendre des participations directes dans des sociétés commerciales. Nous proposons la gestion complète par les Régions des Plans d'Investissement d'Avenir, dans la stratégie, les priorités, l'organisation et la décision.

(2)

Confier la politique de l'emploi aux Régions. Pour les actifs, la Région doit être l'acteur public de référence pour accompagner les évolutions professionnelles et le retour à l'emploi. Nous proposons de confier à la Région la maîtrise de la carte des formations initiales par la voie professionnelle sous statut scolaire ou par l'apprentissage. De transférer aux Régions la compétence de l'Etat sur la formation des salariés par le transfert du fonds national pour l'emploi. De donner à la Région l'autorité lui permettant de coordonner l'action de l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi.

4

Innovation et compétitivité. Aujourd’hui, les pôles de compétitivité jouent un rôle essentiel de mise en réseau des entreprises, des laboratoires de recherche, des centres d’innovation et des établissements d’enseignement supérieur. Pourtant, leur gouvernance reste encore trop marquée par une coproduction complexe entre l’État, ses agences et les collectivités. Nous proposons que la future loi confère aux Régions la compétence pleine et entière sur les pôles de compétitivité, incluant leur labellisation, leur financement, leur feuille de route stratégique et l’évaluation de leur impact économique et scientifique. Une telle clarification permettra d’assurer une cohérence forte entre les stratégies régionales (SRDEII, SRESRI), les besoins de souveraineté industrielle, les transitions énergétiques et numériques, et l’accompagnement concret des filières. De plus, il nous semble indispensable de donner aux Régions plein pouvoir dans le domaine de l’Innovation, académique ou privé. La Région doit avoir la main sur les incubateurs universitaires ou privés, sur la stratégie d’Innovation sur son territoire et l’ensemble des financements. Aujourd’hui si nous prenons l’exemple des PUI, ils sont sous l’initiative de l’Etat et la Région reste spectatrice.

5

Enseignement Supérieur et Recherche. Nous devons reconnaître un rôle accru de la Région dans le pilotage de la politique d’enseignement supérieur et de recherche, dont elle est le premier financeur sur le plan local. Les Régions doivent être partie prenante dans la définition de l’offre universitaire et de la stratégie de l’offre étudiante. Leur avis devrait être sollicité afin de renforcer l’ouverture des établissements. A titre de comparaison, les Länder allemands disposent des pouvoirs de pilotage et de gestion des universités de leur territoire. Les Régions devraient être consultées sur l’offre de formation universitaire. Sur le plan de la Recherche, nous proposons un transfert complet des moyens dans le financement de la Recherche aux Régions. Nous poussons ici l’idée de la création d’une Agence Régionale de la Recherche sous pilotage Région qui rassemblerait tous les acteurs académiques (Université, CNRS, INSERM, INRAE, INRIA, CHRU), économiques, sociaux et de santé.

6

Europe. Nous proposons la gestion intégrale des fonds structurels Européens FEDER, FEADER, FSE. Nous pensons indispensable pour assurer une cohésion européenne d’associer les Régions avec un Statut d’observateur aux réunions du conseil des ministres européens, plus généralement associer un représentant des Régions à la délégation de la France. Aussi, les programmes Interreg sont pilotés à travers une gouvernance partagée entre l’État, les autorités européennes et les Régions. Interreg est pourtant un outil essentiel pour les territoires transfrontaliers, mais sa gouvernance reste trop complexe. Une nouvelle étape de décentralisation devrait donner aux Régions la compétence complète de coordination de ces programmes, afin de mieux articuler les priorités régionales avec les coopérations transfrontalières et de faciliter l’accès des collectivités aux financements européens.

7

Donner aux Régions le pouvoir d'agir au service de l'aménagement du territoire.

La Région doit être clairement identifiée comme la collectivité chargée de l'équilibre des territoires et de la solidarité entre eux. La Région doit disposer des moyens pour accompagner pleinement un projet public ou privé émergent sur le territoire. La multiplication des outils complexifie le paysage auquel sont confrontés les porteurs de projets, ce qui entraîne lenteur et inefficacité. Nous proposons un Schéma Stratégique Unique qui rassemblerait SRADDET, SRESRI, SRDEII ou SAR. Nous souhaitons transformer les CPER en Contrat Stratégique Régional permettant d'articuler la stratégie de chaque Région avec l'Etat. Nous souhaitons un transfert complet des politiques de logement de l'Etat vers les Régions.

9

Garantir un égal accès aux soins. Nos concitoyens doivent avoir une offre de soins qui garantit proximité et sécurité. Il s'agit ici d'une logique d'aménagement médical du territoire. Il est indispensable de confier aux élus locaux plus de responsabilité dans la gouvernance du système de soins. Nous proposons de confier aux Régions une compétence en matière d'aménagement sanitaire du territoire et d'élaborer un Plan Régional de Santé en lien avec les départements et les communes : Régulation de l'offre, démographie médicale, zonages professionnels, ouverture ou fermeture de filières de formations médicales, définition du numerus clausus sur son territoire, et prévention. Nous proposons de faire présider aux Régions les ARS pour en faire le bras armé de cette politique. Nous proposons de transférer aux Régions l'immobilier des instituts de formations sanitaires et sociales et la compétence de fixer les quotas de place de formation. Les Régions doivent assurer l'organisation du système de soins sur leur territoire. Par ailleurs, les Régions frontalières pourront recevoir les délégations et compétences nécessaires pour construire des vrais bassins de santé et offres de soins transfrontalière avec leurs voisins afin de faciliter et renforcer l'accès aux soins et maintenir un certain nombre de services et d'équipements.

8

Confier aux Régions les enjeux climatiques. La préservation de l'environnement est un enjeu éminemment territorial. Les Régions ont une taille qui leur permet de concilier stratégie et proximité. Nous proposons de donner plus de responsabilités aux Régions en matière de gestion des énergies : Régulation, production des énergies renouvelables, dans le cadre d'objectifs régionaux négociés nationalement. Nous proposons de transférer toute la politique de préservation de la biodiversité aux Régions (espaces naturels sensibles, parcs, réserves). Nous souhaitons le transfert complet de la compétence de l'Etat sur la gestion des forêts aux Régions.

PROPOSITIONS



LE LEVIER GOUVERNANCE

Nous proposons de promouvoir une nouvelle gouvernance des politiques publiques, fondée sur la coopération pour assurer l'unité de la Nation.

1. Créer un comité Etat-Région avec des sections spécialisées (emploi, économie, cohésion, transitions, santé, mobilité...) qui soit un lieu d'échange sur les grands domaines des politiques publiques.
2. Associer la Région aux grandes décisions de l'Etat.
3. Co-construire les objectifs par Régions des politiques transférées.
4. Confier clairement au Préfet de Région l'autorité sur l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat.
5. Clarifier le principe de non-tutelle, de chef de file, d'autorité coordinatrice ou organisatrice.

LE LEVIER FINANCIER

Il n'y a pas de véritable décentralisation ou autonomie politique sans capacité de décider du niveau des ressources fiscales prélevées. Les Régions doivent revendiquer de pouvoir disposer des moyens financiers d'exercices de leurs compétences et responsabilités.

Il est nécessaire de clarifier la portée du principe de compensation des transferts de compétences, sans quoi cette contribution n'a aucun sens ni impact.

Nous proposons de repenser et clarifier la fiscalité régionale. Les pistes : TVA, Impôts sur le revenu, sur les sociétés ou encore CSG...



QUESTION OUVERTE POUR FINIR CETTE CONTRIBUTION.



Cette contribution s'intéresse aux transferts de compétences de l'Etat vers la Région pour plus d'efficacité, de proximité et de simplification pour nos concitoyens. Mais pensons-nous à transférer nos propres politiques vers les territoires de la Région pour là aussi plus d'efficacité, de proximité et de simplification ?

Prenons par exemple nos politiques « Territoire ». Ne pourrions-nous pas imaginer une territorialisation de ces politiques ? Chaque territoire pourrait en responsabilité être acteur de ses propres projets et priorités. Ce territoire, en concertation avec les communes qui le composent, pourrait gérer la remontée des projets et les prioriser. C'est redonner confiance aux territoires.

Nous pourrions également ouvrir la discussion sur le tourisme, le sport, ou encore la culture.

Nos réflexions ne seront pas complètes sans se poser cette question. D'ailleurs, nous croyons que les Régions auraient plus de force et de légitimité au niveau de l'Etat dans leurs revendications de transfert de compétences, si elles faisaient démonstration, qu'elles se l'appliquent à elle-même et que cela fonctionne !

Notre groupe reste attaché à la territorialisation des politiques, en construisant des contrats de territorialisation entre la Région et ses territoires.

Nous défendons la mise en œuvre d'une contractualisation efficace et agile avec les territoires précisant en toute lisibilité, contrat par contrat, les besoins, les projets, la méthode, l'agenda, le suivi et l'enveloppe financière allouée au contrat sur la période. Ces véritables Pactes de confiance permettraient d'agir au plus près des réalités et des besoins concrets des territoires en proposant des bouquets de solutions "sur-mesure" plutôt que des règlements d'intervention uniformes et rigides.

Une telle démarche, qui accompagne nécessairement un acte de décentralisation au profit des territoires, pourrait se traduire par la création d'une plateforme régionale à destination des élus locaux, regroupant l'ensemble des dispositifs, financements et projets régionaux, ainsi qu'un accès simplifié à l'ingénierie territoriale. Cette plateforme constituerait un guichet unique permettant aux collectivités de connaître les aides disponibles, de suivre l'avancement de leurs projets et de solliciter un appui technique en matière d'aménagement, de transition énergétique, de mobilités, de culture, de tourisme ou de revitalisation. Elle offrirait aux communes, en particulier les plus petites, une capacité d'accompagnement renforcée et ferait de la Région un acteur facilitateur et structurant dans la mise en œuvre des politiques publiques territoriales.

Cette question reste ouverte, mais nous semble fondamentale dans une réflexion globale sur la décentralisation.



GROUPE CENTRISTES & TERRITOIRES



Nos collaborateurs politiques

Laure-Anne BRENCKLÉ
Secrétaire Générale du Groupe
Alsace
laure-anne.brenckle@grandest.fr

Pierre JAKUBOWICZ
Alsace
pierre.jakubowicz@granest.fr

Peter LENFANT
Lorraine / Champagne-Ardenne
peter.lenfant@grandest.fr

Contact



03.69.31.85.59



Centristes.territoiresGE@gmail.com



www.centristes-et-territoires.fr

**Centristes
&Territoires**